



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

▢ Statistique Vaud

Numerus 1 / 2025 - Pendularité vaudoise : recours au transport public en hausse

En 2023, 317'000 personnes se déplacent depuis un domicile vaudois pour rejoindre leur lieu de travail. La moitié de ces pendulaires se rendent au travail en véhicule privé motorisé, 35% empruntent les transports publics et 14% font le trajet à pied ou à vélo. En comparaison avec 2019, les pendulaires sont plus nombreux à se déplacer en transport public (+9%). Par ailleurs, Vaud compte davantage de personnes actives en provenance d'autres cantons (47'100) que de pendulaires qui travaillent hors canton (44'000). Enfin, 82'500 personnes de quinze ans et plus se déplacent depuis une commune vaudoise pour rejoindre leur lieu de formation en 2023. La plupart d'entre elles (90%) étudient dans le canton.

Numerus : l'éclairage de Statistique Vaud sur la société

Numerus apporte des informations factuelles et un éclairage sur des thèmes touchant tous les domaines de la société. Sur la base de données fiables, Numerus propose une analyse synthétique accompagnée d'éléments graphiques. Numerus est un périodique destiné à un large public.

- Numerus est gratuit. (<https://www.vd.ch/numerus>) S'abonner: <https://www.vd.ch/numerus>)

Statistique Vaud : notre mission

Notre mission est de fournir des informations objectives et fiables pour éclairer le débat démocratique et appuyer les prises de décision des différentes parties prenantes de la société vaudoise. Statistique Vaud collecte, traite et analyse des données en respectant les principes déontologiques de la Charte de la statistique publique de la Suisse.

- [Toutes les données par domaine](#)
- [Découvrir l'Atlas statistique](#)
- [S'abonner à la Newsletter multithématique](#)

Lausanne, le 13 mai 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Statistique Vaud, [info.stat\(at\)vd.ch](mailto:info.stat(at)vd.ch), 021 316 29 99

LIEN(S)

[Télécharger Numerus 1-2025](#)